



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

---

# AVIS PUBLIC

---

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2024 est complété et déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture régulières.

Ce rôle général comprend toutes les taxes foncières sur les divers types d'immeubles et les compensations imposées et à prélever pour l'année 2024.

L'expédition des comptes de taxes aura lieu dans le délai imparti par la loi.

- 1- Le premier versement des taxes foncières est payable le 12 mars 2024;
- 2- Le deuxième versement des taxes foncières est payable le 12 juin 2024 ;
- 3- Le troisième versement des taxes foncières est payable le 12 septembre 2024 ;
- 4- Le quatrième versement des taxes foncières est payable le 12 novembre 2024 ;

Toutefois, toutes les axes sont exigibles et payables en un seul versement le 12 mars 2024 si le montant dû est de moins de 300 \$.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Sainte-Martine, ce 30 janvier 2024

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et contractuelles  
Greffière adjointe

